



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept avril de l'an deux mille vingt et un s'est réuni au Mille Clubs de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Magali Lainé, Maire.

Étaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire
Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjointes au Maire.
M. Philippe MASSON, M. Tony MENAGE, M. Vincent PINEAU, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU, Conseillers Municipaux.
M. Jean Marie POURCEAU, Adjoint au Maire, donne procuration à Mme Magali LAINÉ
Mme Léonie DULUARD, Conseillère Municipale, donne procuration à Mme Solène LEBRETON

Étaient absent excusés :

Ordre du jour :

- ✓ Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 18 mars et 13 avril 2021,
- ✓ Lotissement des Noyers : Première esquisse en présence d'un représentant du lotisseur,
- ✓ Lotissement des Chapuisières : Point de l'avancée du dossier
- ✓ Programme de voirie 2021 : choix des prestataires,
- ✓ Acquisition d'un tracteur dédié aux services techniques : choix du prestataire,
- ✓ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- ✓ Tarification de la restauration collective
- ✓ Tarification de la garderie périscolaire
- ✓ Questions et affaires diverses : informations journée citoyenne ...

Secrétaire de séance nommée : Florence Bouvet

Approbation du procès-verbal du 18 mars 2021

Observation de Mme Duluard :

Page 2 : Les remarques de M. Choplin sont en bas de page et non dans le paragraphe où elles auraient dû être intégrées soit sur la même page, dans la rubrique "devis et bons de commandes".

Observations du groupe de l'opposition :

Page 2 : Le paragraphe n'est pas à sa place car la question est relative à l'achat de panneaux d'identification. Par ailleurs, l'expression «M. Choplin précise que parfois les artisans locaux ne sont pas toujours les moins disants.» ne correspond pas à l'intervention qui était plutôt : M. Choplin précise le sens de sa question car parfois, les artisans locaux ne sont pas toujours les moins disant.

Page 10 : M. Choplin demande à pouvoir obtenir la carte « des collecteurs ». Cette carte est extraite du Géoportail.

M. Choplin demande à quelle date le vote communal du transfert de la compétence Mobilités à la Communauté de Communes aura lieu. Madame la Maire répond que ce vote aura lieu lors d'un prochain conseil.

Prenant acte de ces amendements, le procès-verbal du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021

Observation de Mme Duluard :

Page 4, le titre "Vote du budget primitif 2020" est à remplacer par « 2021 ».

Remarque du groupe de l'opposition :

Page 3 : La justification de l'intervention n'est pas complète et perd donc son sens, il est ajouté la partie en italique suivante :

M. Choplin précise que communiquer en pourcentage d'augmentation est peu parlant et que les habitants peuvent avoir une vision peu claire de l'impact sur le montant annuel de leurs impôts. Selon des calculs qu'il avait réalisés, augmenter de 1% augmenterait le montant annuel de 6 / 7 € et permettrait à la commune de développer ses infrastructures *ou favoriser la mise en place d'activités notamment à l'attention des enfants et de ce fait réduire les déplacements des parents vers d'autres lieux, le surcoût de déplacement étant alors largement supérieur au montant estimé ci-dessus*

Page 5 : Les modifications proposées sont en italique :

Chemin pédestre. M. Choplin a rencontré un élu de Savigné l'Evêque qui s'interroge *sur la praticabilité de la sente en bordure de la LGV entre Les Lameries et le Grand Boisgard*. L'entretien est réalisé par la Communauté de Communes et le balisage est prévu par l'association des Milles Pattes. L'organisation des franchissements de fossés est en cours en raison de la pose de buses par M. Triger. *M. Choplin demande si les intentions de Neuville sont connues quant aux délaissés LGV entre le pont de la route de Montreuil et le pont sur la route La Guierche / Neuville*. Madame la Maire va se rapprocher de Mme Cantin à ce sujet. La partie le long de la LGV est prête, le passage deviendra de plus en plus praticable dès lors que les busages et le balisage seront réalisés.

Prenant acte de ces amendements, le procès-verbal du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Devis - Bons de commande

Amazon business – Bombes spray air comprimé pour entretien des postes informatiques – 19.99 €

La Pâte Sarthoise – 5 kg de pâtes – 25 €

Hervé Thermique – Remplacement du disconnecteur chaudière école – 526.20 €

Groupe Pierre Le Goff – Consommables pour les nouveaux équipements hygiène des bâtiments municipaux - 2628.60 €

Groupe Pierre Le Goff – Savon anti bactérien pour restauration scolaire – 81.76 €

LDLC Pro – Postes informatiques accueil et comptabilité : Unités centrales, 4 écrans, bras – Clavier/Souris secrétaire 3317.04 €

JPG – Registres de sécurité pour aires de jeux – 66.89 €

Groupe Delta Ouest – Fournitures administratives pour classement cimetière – 133.30 €

Rapid parebrise – Remplacement vitre Master suite à projection de pierre – 288.98 € (franchise 50 €)

Foussier – Barilletts et doublons de clés – 475.37 €

Conty – Renouvellement licence Teamwiever – 492 €

Dag Créa – 500 Cartes de visite – 600 Dépliants en quadri recto verso – 477.60 €

Delta Ouest – Fournitures administratives – 117.92 €

Super U – Carburant Sans Plomb – 101.05 €

Axe Formation – Recyclage personnel communal – Manipulation des extincteurs – 600 € (Vendredi 5 Novembre 2021)

Axe Formation – Recyclage personnel communal – SST- 636 € (Jeudi 4 Novembre 2021)

Le Buisson Paysagiste – Remise en état du terrain de football – 5532 €
Les Jardins de Vincent – Hameau de la Ferrerie – Prestations 2021 – Ajout des bosquets situés à l'entrée par la rue de Bel Air – 2966.80 €
Les Jardins de Vincent – Bassin Allée Haut Eclair – Prestations 2021 – 906 €
Les Jardins de Vincent – Bassin de rétention Hameau de la Ferrerie – 564 €
Groupe Delta Ouest – Fournitures administratives – 576.66 €
Leveilleau – Volige 14X150 – 48 Ml – 60.48 €
Leveilleau – Fournitures diverses de maintenance et petit équipement des services techniques – 202.20 €
Districo – Pistolet multi-jet cantine – crochet – 16.00 €

Droit de Prémption Urbain

Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain :

Les Petites Forges – ZK 145 – 503 m² (Bâtiment industriel occupé par la SARL J et J) – 20 000 €

Lotissement des Noyers : Première esquisse en présence de M. AUGER

Mme Simon a contacté Madame la Maire pour excuser l'absence de M. Auger à la séance de ce soir. Une présentation sera faite lors d'un prochain conseil municipal. Le plan est projeté et Madame la Maire le commente rapidement : les sorties des lots directement sur le Chemin de la Ratterie ont été limitées, des espaces de regroupement des ordures ménagères sont envisagés, les zones humides sont prises en compte.

M. Souchu fait remarquer que le bassin de rétention est placé dans une zone humide et sur la partie la plus petite de ce lotissement, séparé en deux par le collecteur. Il s'inquiète de la manière dont les eaux s'écouleraient de la plus grande partie vers la plus petite partie de ce bassin. Il interroge sur la date de début de travaux envisagée en raison du budget à prévoir pour les travaux à réaliser sur le Chemin de la Ratterie. Les travaux commenceraient en 2022 / 2023 et seraient à programmer dans le budget de 2022.

Mme Jouve demande si des logements locatifs sont prévus. Madame la Maire répond que oui : deux sont prévus sur la partie la plus petite.

Mme Lebreton demande si les élus peuvent avoir le plan afin de préparer leurs questions pour le prochain conseil. Madame la Maire répond que le plan leur sera envoyé.

Lotissement des Chapuisières : Point de l'avancée du dossier

Faisant suite à la rencontre avec les services de la DDT, le bureau d'études a étudié des hypothèses pour l'écoulement des eaux pluviales. Il propose de passer par le chemin d'accès entre 2 maisons sur la rue principale. Le Groupe VEOLIA a été consulté par le président du SIVU et est d'accord sur la faisabilité de cette proposition.

M. Choplin souhaite que les riverains soient informés de ce qui va être fait. Madame la Maire précise que ce chemin d'accès était déjà prévu dans la première version du permis d'aménager validé.

M. Souchu trouve dommage de proposer cette solution technique. Les maisons des riverains pourraient être fragilisées par les travaux. Le nouveau réseau pluvial rejoindrait ensuite celui de la route de la Trugalle.

Dans ce passage, un éclairage complémentaire a été demandé et serait ajouté tout du long.

Programme de voirie 2021 : choix des prestataires

Faisant suite à la tenue de la Commission Voirie du 1^{er} avril 2021, les membres présents ont examiné les offres reçues dans le cadre du Programme de Voirie 2021 où les documents avaient été distribués.

Les travaux suivants sont arrêtés :

- Chemin Rural de La Hollanderie (enrobé)
- Chemin Rural de La Chauvinière (enrobé)
- Chemin Rural de la Pèzerie (bicouche)
- Route de Souigné (pour moitié en partenariat avec la Commune de Souigné-sous-Ballon).

Les sociétés Pigeon, Lochar et Amex TP ont été consultées pour la partie voirie. Les sociétés Cordier et Leduc ont été consultées concernant les arasements.

Madame la Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON en ce qui concerne les chemins ruraux et le PATA et l'entreprise LEDUC pour les arasements. Ces entreprises sont les moins-disantes.

L'entreprise PIGEON a formulé une offre de 29 240.69 € H.T. pour les chemins ruraux, et 4 733.4 € HT pour le PATA.

L'entreprise LEDUC a formulé une offre de 1 149.50 € H.T. pour les arasements pour l'entreprise PIGEON
L'entreprise AMEX TP a formulé une offre de 8 192.50 € H.T. concernant la route de Souigné.

La société LOCHARD n'a pas proposé de solution en enrobé. La Société AMEX TP proposait la solution retenue par la commission pour un montant de 42 122 € H.T. et du PATA pour un montant de 5 750 € H.T.

M. Souchu alerte sur le montant total du programme de voirie de 33 974.09 € H.T. par rapport au seuil des 40 000€ sans appel d'offres. Il a bien reçu l'information par la Secrétaire de Mairie que les seuils étaient relevés à 70 000 € H.T. dans le cadre de la crise sanitaire.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, Madame la Maire soumet au vote.

Par 12 pour et 3 abstentions, la société PIGEON, LEDUC et AMEX TP sont retenues, Madame la Maire est autorisée à signer ces offres.

Après avoir consulté trois entreprises pour les travaux annuels de fauchage et d'élagage, Madame la Maire informe qu'elle entend retenir l'entreprise ROULLIER, société la moins-disante : pour un montant de 5 557.72 € TTC. Considérant le montant inférieur à 10 000 € H.T, Madame la Maire est habilitée à signer ce devis conformément à sa délégation.

La CUMA avait formulé une offre à 6 527.69 € tandis que l'offre de l'entreprise GUENE s'élevait à 6 788.52 €, à prestations similaires.

Acquisition d'un tracteur dédié aux services techniques : choix du prestataire

Madame la Maire rappelle que le changement du tracteur des services techniques a été défini comme programme d'investissement cette année.

Après avoir identifié les besoins ainsi que les caractéristiques nécessaires pour la bonne compatibilité avec les équipements déjà en place, une mise en concurrence a été réalisée auprès de plusieurs entreprises : Agri Loisirs, Jardins Loisirs et Equip Jardin.

Les offres ont été examinées lors de la tenue de la Commission Voirie du 1^{er} avril 2021.

Sur ses préconisations et confirmation des points qui y ont été soulevés lors de celle-ci, Madame la Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante à Equip'Jardin pour un montant de 29 116.80 € TTC pour l'acquisition d'un tracteur hydrostatique John Deere 2032 R. Il convient de préciser que le tracteur Kubota fera l'objet d'une reprise déjà intégrée au devis pour un montant 2 550 TTC €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la présente proposition et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Sur demande présentée le 19 avril 2021 par le Comptable Public, Madame la Maire propose de procéder à des admissions en non-valeur sur des créances irrécouvrables sur le budget principal pour un montant de 391.78 €.

Ces propositions concernent plusieurs redevables suite à des combinaisons infructueuses d'actes ainsi que des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

La liste porte le numéro 4788130811 comprenant 16 pièces pour un total de 391.78 €.

Cette dépense sera imputée au 6541 du budget principal de l'exercice 2021.

En conséquence, le conseil municipal doit statuer sur cette admission en non-valeur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 391.78 € selon l'état transmis le 19 avril 2021,
- Précise que cela concerne des dettes de garderie périscolaire et de restauration scolaire,
- Dit que suite à cette délibération un mandat sera émis au compte 6541,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Madame la Maire propose de rencontrer la famille dont le nom apparaît à plusieurs reprises afin de leur proposer une aide si cela est nécessaire. Le sujet sera repris par le Centre Communal d'Action Sociale.

Tarifification de la restauration collective à compter de la rentrée scolaire 2021-2022

Madame la Maire informe que la Commission Scolaire – Périscolaire – Culture et Sports s'est réunie le 6 avril dernier afin d'étudier ce point.

Considérant que le prix n'a pas été revu depuis la rentrée 2018-2019, que le coût des denrées et de fonctionnement des équipements augmentent, la commission propose la revalorisation d'environ 3 % de la tarification de la manière suivante :

Abonnement quotidien – Personnel communal	3.30 €
Sur planning	3.50 €
Occasionnel	3.90 €
Enseignant (en corrélation au montant défini annuellement par les Impôts)	4.95 €
Enfant déjeuné dans le cadre d'un PAI (dès lors que le repas est tiré du sac)	Gratuité

Mme Jouve, précise que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2018. Préalablement, elles étaient déjà de l'ordre de 3 % en début du dernier mandat puis de l'ordre 1 à 1.5 % les années suivantes. La proposition représente une augmentation de 10 centimes par jour pour l'abonnement régulier.

Par ailleurs, à compter de la rentrée de septembre 2021, en lien avec les services du Trésor Public, Madame la Maire propose la mise en place de la mensualisation des facturations dès lors que le nombre de repas servis par semaine sera similaire pour l'enfant. La régularisation éventuelle en cas de maladie ou absences justifiées, dans le cadre du règlement intérieur du service, s'effectuera en fin d'année scolaire. La mensualisation de la facture ou le paiement par prélèvement à l'échéance permettront de limiter les oublis et simplifieront la gestion des budgets familiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée 2021-2022 et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Tarifification de la garderie périscolaire

Madame la Maire informe que la Commission Scolaire – Périscolaire – Culture et Sports s'est réunie le 6 avril dernier afin d'étudier ce point.

Considérant que les prix des prestations n'ont pas été revus depuis la rentrée 2018-2019, que le coût de fonctionnement et des équipements augmentent, la commission propose une revalorisation de la tarification de 2 %, de la manière suivante :

Plages horaires	Quotient familial de 0 à 490 €	Quotient familial de 491 à 1050 €	Quotient familial supérieur à 1050 €
7 H 30 – 8 H 30	1.02 €	1.46 €	1.75 €
8 H 00 – 8 H 20	0.84 €	1.20 €	1.44 €
16 H 30 – 17 H 00 Goûter	1.19 €	1.55 €	1.81 €
17 H 00 – 18 H 00	0.85 €	1.23 €	1.48 €
17 H 00 – 18 H 30	1.02 €	1.46 €	1.75 €

Mme Jouve précise, que cela représente une augmentation de quelques centimes par tranche horaire. La dernière augmentation datait également de 2018 alors que les frais de fonctionnement ont augmenté.

Il est plus compliqué de faire en mensualisation car il n'y a pas d'inscription préalable. Par ailleurs, à compter de la rentrée de septembre 2021, en lien avec les services du Trésor Public, Madame la Maire propose la mise en place du prélèvement à l'échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée 2021-2022 et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Comptes rendus des Commissions

Commission Ecole et Associations :

M Travers attend encore 3 inscriptions sur les 18 enfants nés en 2018 mais l'ouverture de la classe supplémentaire devrait se confirmer. Des aménagements avec l'achat de matériel scolaire et de rangement sont programmés.

Mme Regouin rappelle que l'aménagement est temporaire et qu'il faut réfléchir à un aménagement pérenne et à des rangements.

Mme Jouve répond qu'une réflexion sur l'aménagement d'une nouvelle classe et de rangement seront à faire par les commissions compétentes. Des armoires seront achetées pour remplacer et compléter les étagères actuelles.

Grâce au travail des enseignants, des agents et des élus, l'ensemble des actions demandées pour que l'école puisse rester ouverte au 6 avril 2021 ont été réalisés dans les délais.

Mme Regouin demande la date de la dernière commission de sécurité et le contenu des observations. Madame la Maire répond que la dernière commission datait de 2015, elle émettait un avis favorable avec une liste de recommandations à mettre en œuvre. Celles-ci n'ont pas été suivi d'effet, les remarques étaient donc toujours d'actualité 5 ans après et se sont transformées par un avis défavorable avec obligation de résultat avant le 6 avril 2021.

Une journée intercommunale sportive est prévue le 5 juin par l'association Sports et Loisirs de La Guierche. Mme Jouve se rendra à la réunion préparatoire du 5 mai.

M. Choplin fait remarquer qu'il est favorable à cette journée mais qu'il serait bien de ne pas oublier les autres associations dans ce contexte difficile.

Mme Jouve précise qu'il s'agit d'une journée sportive mais souhaite proposer que d'autres associations puissent participer en tenant les buvettes par exemple. La date paraît d'ores et déjà compromise compte tenu du contexte sanitaire.

Commission Voirie :

Rencontre Orne Saosnoise

Le mardi 27 avril, une visite a été organisée le long du Pansais en présence de M. Triger, Mme Lainé et les techniciens de l'Orne Saosnoise. Il a été constaté beaucoup de branchages dans le ruisseau qui empêchent l'écoulement correct de l'eau. Certains arbres poussent dans le lit du ruisseau. Des barrages de pierres ont également été constatés.

Un entretien des berges doit être réalisé par les riverains et l'enlèvement des branchages serait à faire. Mme Lebreton demande s'il est nécessaire d'employer des professionnels ou bien si la commune peut s'en charger. Mme la Maire propose que les élus se fixent un samedi pour retirer ce qui doit l'être sur la partie communale. Les techniciens de l'Orne Saosnoise se chargent de repositionner les pierres installées lors des travaux déjà menés il y a deux ans. Pour l'élagage, des professionnels pourront être contactés.

M. Choplin précise que des aménagements avec un empierrement ont été fait le long du Pansais afin de lui redonner son lit d'origine et de créer des trous d'eau. L'objectif est d'élargir le cours d'eau pour ralentir l'eau en cas d'inondation.

M. Triger précise qu'il n'est pas envisagé de remettre en cause le travail fait mais d'organiser un nettoyage régulier pour que l'eau puisse circuler.

Travaux route de La Trugalle

La commission s'est réunie le 3 mai pour regarder l'avant-projet de l'ATESART sur la route de la Trugalle et la rue de l'Eglise.

Deux maîtres d'œuvre ont été contactés afin de travailler en collaboration avec les élus sur l'aménagement de ces deux axes. Des devis et des esquisses seront étudiés pour arrêter un choix. L'objectif est la réalisation des travaux en 2022.

Pour M. Choplin, il manque de la prise en compte de la végétalisation dans le chiffrage de l'ATESART. Cette végétalisation pourrait contribuer à plus de sécurité dans la rue de l'Eglise.

Plantation le long de la LGV :

La technicienne du Pays du Mans a fait une proposition de plantations champêtres avec un arbre plus haut tous les 3 arbustes. Les essences proposées sont variées : 4 types d'arbres et 9 d'arbustes. L'objectif est d'obtenir une haie peu haute afin de garder la vue sur le bocage.

Une proposition de paillage a également été formulée mais la commission préfère la mise en place de copeaux de bois avec des grillages autour des plants.

La préparation du sol sera faite en septembre/octobre et la plantation pourra se faire avec les élus et des habitants volontaires en octobre ou novembre.

M. Choplin demande si les intentions de Mme Cantin le long de la LGV coté Montreuil sont connues. Madame la Maire n'a pas encore échangé avec elle à ce sujet.

Commission Bâtiments :

La classe scan a été démontée au terrain de foot par un particulier. Des devis ont été sollicités pour le retrait de celle derrière la salle polyvalente car la structure contient de l'amiante. Cette salle doit donc être vidée.

Le Théâtre du Pansais qui en occupe une partie est en cours de déménagement dans la plus grande salle de l'ancienne mairie où l'électricité sera remis en service sera fait. Un premier traitement contre les mouches a montré son efficacité, un second traitement est prévu.

Le stockage des associations Joué en Fête et des Parents d'élèves sont installées dans deux autres pièces.

Un local de rangement sera créé sous le préau de l'école (à la place d'un des blocs d'escalade).

L'ancienne porte d'accès à l'école sera murée afin de créer des étagères de rangement.

Des devis sont en cours, les travaux pourraient être réalisés en juillet.

Faisant suite à la Commission de sécurité de l'école, il a été décidé de réaliser les visites périodiques réglementaires de l'ensemble des bâtiments communaux et des jeux extérieurs.

Le rapport a été partagé en commission Bâtiments. Les principaux désordres sont de nature électrique, beaucoup sont simples à corriger (caches à remettre par exemple). Dans l'église, c'est l'ensemble de l'installation électrique qui est à refaire. Pour les jeux extérieurs, il manque des caches boulons principalement et des protections des socles de fixation sont à revoir.

Le travail sur les toitures et leur étanchéité sont en cours.

Au gymnase, un problème de fuite déjà connu réapparaît.

Concernant la chaudière du gymnase : les recommandations du constructeur ont été reçues en mairie.

Le cahier des charges va pouvoir être retravaillé pour élaborer un nouveau contrat d'entretien.

La réfection de la salle de bain du logement du commerce local est à programmer.

Cimetière.

Il est préconisé d'avoir environ 10 places disponibles au niveau du cimetière (soit environ la moyenne des décès constatés annuellement). A ce jour, il ne reste que 3 places en caveau traditionnel, 8 à 10 cavurnes et 5 places en colombarium.

Une rencontre a eu lieu avec M. Touchard, il propose de travailler sur un programme de relevage des concessions. Le travail sur l'espace en terrains communs est envisagé et en parallèle, le début de la procédure de relevage des concessions en état d'abandon qui est plus longue.

Une rangée de caveaux près des cavurnes serait possible mais nécessitera un aménagement de maçonnerie. Pour ce faire, la population devra en être informée par le biais de l'affichage d'un arrêté sur site.

Administrativement, un travail avait été mené sur un fichier excel. Aujourd'hui, les informations collectées sont intégrées dans le logiciel dédié afin de bien identifier les emplacements et les personnes inhumées.

Commission communication

Une information a été distribuée en avril sur la fibre, Intramuros et la vaccination. La gazette n°3 est en cours d'impression et sera à distribuer prochainement.

Commission communautaire

La commission associations a travaillé sur une proposition «Terre de Jeux 2024 », en vue des Jeux Olympiques 2024. Il est proposé de créer dans chaque commune de la Communauté de Communes un parcours de 2024 mètres. Des projets avec les écoles, les associations sont à réfléchir pour la manière de parcourir ces 2024 m.

Les associations sont actuellement à l'arrêt mais se préparent pour reprendre leurs activités dès que le contexte sanitaire le permettra.

La commission Petite Enfance

Une réunion a eu lieu pour identifier et présenter le Projet Educatif De Territoire (PEDT). Un état des lieux sera réalisé sur les accueils périscolaires afin de s'enrichir des idées et fonctionnement de chaque commune.

Le centre de loisirs de la Maison des Projets sera accueilli en juillet pour les enfants de 3/5 ans sur la partie école maternelle.

L'assemblée générale de l'Office du Tourisme a été reportée en juin.

Syndicat des Landes :

Après prise de contact avec l'Association des Maires de France, celle-ci nous a informé que l'ensemble des comptes rendus devront être adressés à l'ensemble des élus lors de la prochaine convocation.

M. Souchu rappelle que le contrat d'affermage devra être revu en 2023 et que VEOLIA devra s'acquitter de son dû. La prochaine réunion est programmée le 2 juin.

Questions et affaires diverses

- **Réflexion sur les dépôts sauvages** : arrêté du Maire.
Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés au niveau du parking du cimetière. Un rappel au civisme est fait dans la Gazette et un affichage est remis en place. En cas d'infraction, une amende pourra sanctionner ces mauvais comportements. Une réflexion sur une télésurveillance pourrait être envisagée mais serait regrettable au sein d'un village.
- **Journée citoyenne** : La date du **25 septembre 2021** est retenue si la situation sanitaire le permet. Un groupe de travail comme celui du city stade sera proposé pour réfléchir à des ateliers et mettre en œuvre l'organisation de cette journée.

- Tableau des permanences électorales du 20 et 27 juin 2021 : 6 personnes sont nécessaires par tranche horaire pour tenir les 2 bureaux de vote du même jour. Les personnels communaux et des habitants se mobilisent pour compléter la présence des élus. Les assesseurs peuvent avoir un accès prioritaire pour la vaccination ou présenter un test PCR-RT négatif de moins de 48 heures.
 - Commémoration du 8 mai 2021 : Le rassemblement aura lieu en comité restreint à 11h à la Mairie avec l'association AFN/ ACPG et les portes drapeaux.
 - Vaccination : La vaccination est encore limitée en âge à Montbizot pour l'instant mais cela va s'étendre.
 - Fleurissement : Deux élus ont travaillé sur la préparation. Un habitant souhaite apporter sa contribution dans le choix des plantations et l'entretien des espaces verts grâce à ses connaissances professionnelles en horticulture
Deux devis ont été demandés. L'établissement CONAN a répondu en proposant d'autres plants lorsqu'il n'avait pas ceux demandés. La livraison est prévue le 14 mai.
Quatre classes participeront au fleurissement les 17 et 21 mai.
- ✓ Prochain conseil municipal : Mardi 8 Juin 2021 20 h 00
- ✓ **Fin de la séance à : 22 h 30 heures.**